

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE – ASBL

# snps

## Brochure d'accueil



SNPS ASBL  
Romboutsstraat 1/011  
1932 ZAVENTEM  
Tel: 02/644 65 00  
<http://www.snps.be>

# Pourquoi devenir membre ?

*Tout va bien, je n'ai pas besoin de syndicat...  
Je peux me débrouiller tout seul.  
Il sera encore temps de me syndiquer quand j'aurai des problèmes.  
Aujourd'hui, on peut trouver des informations partout !*

## Erreur !

Vous n'attendez pas d'avoir un accident pour prendre une assurance auto.  
N'attendez pas pour rejoindre le SNPS. Il vous épaulera au quotidien et en cas d'imprévu(s) !!

Le SNPS est le seul syndicat à la fois professionnel, apolitique et représentatif. Il défend toutes les catégories du personnel de la police intégrée ainsi que les pensionnés/ées et veufs/ves des membres du personnel.

Le SNPS est une organisation syndicale représentative. Il participe aux négociations et concertations à tous les niveaux de pouvoir, aussi bien au niveau gouvernemental qu'avec les autorités fédérales et locales, dans l'intérêt de notre profession et du bien-être de nos membres.

Le SNPS veille à ce que l'autorité donne, à tous les membres de la police, la place qu'ils méritent au sein de notre profession et de notre société.

Le SNPS participe aux négociations avec les autorités et négocie tout ce qui a trait au statut, aux procédures de recrutement, à la formation, à la carrière, à la discipline, au statut pécuniaire, au régime des pensions, etc.

## Notre première préoccupation : Défendre vos intérêts.

Pour cela, nous ne nous reposons pas sur nos acquis, mais nous allons constamment de l'avant. Grâce à sa longue expérience, le SNPS est le défenseur incontournable de tous les membres du personnel.

Nous nous engageons à :

- garantir et améliorer votre situation matérielle ainsi que vos conditions de travail ;
- vous assurer une protection juridique dans le cadre de votre profession ;
- nous battre pour que vous ayez une vie familiale et sociale acceptable.

Le SNPS est l'organisation syndicale qui défend réellement les intérêts collectifs et individuels de ses membres et leur offre des avantages sociaux considérables.

Grâce à ses nombreux délégués, plus de 600 répartis à travers tout le pays et tous membres de la police, le SNPS vous apporte son appui, son soutien dans votre propre sphère de travail. Cette proximité est et restera primordiale. Le SNPS ne regarde pas seulement vers le passé ; il continue à progresser, inlassablement.

Fiez-vous à notre expérience et, comme des milliers de collègues, optez pour la solidarité.

**TOUS SOLIDAIRES !  
Le SNPS, votre syndicat !**

# Avantages pour les membres

## Assistance

- L'assistance juridique ;
- Un nombre illimité de consultations individuelles. Pour toute question, nous ouvrons un dossier individuel et confidentiel, lequel nous permet de suivre l'évolution de votre problème.



## Primes

- Droit à la prime syndicale pour les membres du SNPS, secteur police, qui sont en ordre de paiement pour la cotisation syndicale minimum.
- Une prime de naissance ou d'adoption de 75 € pour les membres en ordre de cotisation depuis minimum 13 mois, sans interruption.
- Une prime de mariage de 75 € pour les membres en ordre de cotisation depuis minimum 13 mois, sans interruption.

## Interventions

- Une assurance décès accidentel de 7.436,81 € pour le membre actif.
- Une indemnité de décès pour les ayants droit du membre en ordre de cotisation depuis minimum 60 mois, sans interruption (125 € + 5 € par année d'affiliation à partir de 1995).
- Le fonds des orphelins : En cas du décès du membre en ordre de cotisation depuis minimum 60 mois sans interruption, versement d'une indemnité de 1.500 € par enfant mineur.

## Indemnité

Pour autant que vous soyez en ordre de cotisation, en cas de grève, droit à une indemnité de grève, dès le premier jour de grève.

# Autres avantages



**Prime  
de naissance**



**Prime de mariage**



**Interventions  
en cas de décès**

# Avantages divers

Un cadeau de bienvenue pour le nouveau membre



L'information via notre trimestriel "Echo"



L'information via notre site [www.snps.be](http://www.snps.be) et les médias sociaux



La possibilité de souscrire des assurances adaptées, à des tarifs très avantageux (exclusivité du SNPS)

Trouvez facilement votre représentant ici en scannant le code de votre province ou de Bruxelles R.C.



Ou visitez notre site-web [www.snps.be](http://www.snps.be)





« Chaque membre du personnel de la police intégrée a intérêt à ce que l'autorité se comporte avec lui de façon correcte. »

Onlineform



# Formulaire d'adhésion

Je soussigné(e), souhaite adhérer au SNPS-asbl.  
Je prends connaissance que je peux bénéficier de tous les avantages liés à la qualité de membre à partir de mon affiliation.

Date souhaitée d'inscription :  -  - 20  Langue :  F  R

Nom:

Prénom:

Date de naissance :  -  -

Adresse :

Code postal :  Lieu:

Mobile : + 3 2

Adresse E-mail :

N° matricule :  si connu Grade:  le cas échéant

Zone/Service :  si connu N°:

Section:  si connu

Actif(ve)  
 Pensionné(e)s  
 Veuf(ve)

Opérationnel  
 CaLog  
Cadeau reçu ? :

**Mode de paiement :**  
 Cotisation Annuelle  
 Cotisation Mensuelle (domiciliation obligatoire)

Je marque mon accord pour que ces données soient reprises dans le fichier automatique du SNPS, conformément aux dispositions de la loi du 08 décembre 1992 sur le respect de la vie privée. Il vous es loisible d'exercer vos droits d'accès et de rectification éventuelle de ces données. Nous vous recommandons de vous adresser à cet effet au maître du fichier, SNPS, Romboutsstraat 1/011 - 1932 Zaventem.

Signature



# Assistance juridique

En tant que policiers/policières, nous savons à quel point il est difficile d'effectuer correctement notre travail dans la société actuelle. Mais nous continuons à le faire, encore et encore, jour après jour, avec enthousiasme, engagement et professionnalisme.

Pourtant, chaque jour, nous devons constater que la violence au sein de la société et, sans aucun doute, à notre égard, ne fait qu'augmenter et peut parfois prendre des formes très extrêmes :

- A Gand, cet homme qui a fait usage d'une arme à feu et qui, malgré de nombreux avertissements, a refusé de la déposer, obligeant nos collègues à se servir de leur arme.
- L'attentat perpétré contre le bureau de police et nos collègues de Charleroi.
- L'homme qui, lors d'une manifestation à Bruxelles, a lâchement attaqué notre collègue par derrière avec une pierre et l'a battu jusqu'à l'inconscience.

« Nous croyons en une approche franche et ouverte pour aborder les problèmes quotidiens et entendons les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent en une spirale négative ! »

Heureusement, il ne s'agit encore que d'exceptions, mais lors de différends familiaux, de bagarres dans des cafés, de matches de football, de manifestations, ..., la violence se décline au quotidien.

A chaque fois, nous intervenons dans

le respect de la légalité. Malgré tout, nous devons de plus en plus nous justifier (supérieurs, Parquet, autorités politiques). En outre, ces 'agresseurs' ou des membres de leur famille portent régulièrement plainte contre nous auprès du Parquet.

Devoir travailler dans de telles conditions n'est certes pas facile, mais se voir parfois encore reprocher de ne pas avoir fait correctement son travail est très frustrant.

Tous nos actes sont examinés à la loupe et contrôlés au regard des nombreuses règles à suivre.

« N'aurait-il pas mieux valu faire ceci ? Vous auriez peut-être mieux fait d'attendre un peu. » A posteriori, dans un bureau, il est facile de réécrire l'histoire...

Notre statut de policier (cadre opérationnel et CALog) est très spécifique. Nous ne connaissons souvent que très partiellement nos droits. Les autorités nous en informent parfois, mais pas souvent.

Les conséquences peuvent être énormes : une évaluation moins bonne, une perte financière, une rétrogradation dans l'échelle de traitement, l'attribution d'une autre fonction, ... voire même le licenciement.

Dans toutes ces circonstances difficiles, le SNPS est là pour vous. Nous vous prêtons assistance et conseils. Vous pouvez compter sur nous.

Faites appel à notre service d'assistance juridique par le biais de nos nombreux délégués. Un juriste évaluera votre dossier sur le fond et fera le nécessaire pour que vous bénéficiiez gratuitement d'une assistance.

Nos nombreux délégués, défenseurs

formés et expérimentés, vous épauleront dans le cadre des procédures disciplinaires, des notes de fonctionnement, de l'évaluation, des accidents du travail, ou de tout autre problème qui pourrait survenir durant votre carrière et ce même au cours de votre formation académique.

Au mieux de vos intérêts et en concertation avec vous, nous travaillons avec de nombreux avocats spécialisés pour les procédures judiciaires.

Vous n'êtes pas seul. En cas de conflits professionnels, contactez nos délégués locaux. Ils vous guideront afin que nous puissions vous prêter assistance et conseils, gratuitement.

C'est la base de notre service d'assistance juridique.

Les membres actifs de la police intégrée, en ordre de cotisation, ont droit à la prime syndicale, pour peu qu'ils en fassent la demande...

## La cotisation syndicale 2018

### Les membres actifs

- 159,00 € (paiement annuel)
- 13,25 € (paiement mensuel, domiciliation souhaitée)

### Les pensionnés

- 74,00 € (paiement annuel)
- 6,17 € (paiement mensuel, domiciliation souhaitée)

### Les veufs, veuves

- 50,00 € (paiement annuel)
- 4,20 € (paiement mensuel, domiciliation souhaitée)

### Les sympathisants

- 77,00 € (paiement annuel)



Tel SNPS +3226446500

Site-web SNPS: [www.snps.be](http://www.snps.be)

[facebook.com/nspvsnpstngps/](https://facebook.com/nspvsnpstngps/) [twitter.com/nspv\\_snps](https://twitter.com/nspv_snps)

[instagram.com/nspvsnpstngps](https://instagram.com/nspvsnpstngps)

Mes délégués locaux:

---

---

---

---

---

---